

# INDICATEUR B4 : QUEL EST LE PROFIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

## DÉFINITIONS

### TERTIAIRE

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE -2011 (Classification type de l'éducation).

### NOUVEAUX·LLES INSCRIT·ES

Suivant les indicateurs, il peut s'agir :

- » des nouveaux·lles inscrites à un niveau d'éducation, soit les étudiant·es qui, durant l'année académique de référence, entre pour la première fois dans un programme d'un niveau d'éducation (soit CITE 5, CITE 6, CITE 7 ou CITE 8) ;
- » des nouveaux·lles inscrites dans l'enseignement supérieur sans formation préalable à un autre niveau supérieur (soit les entrants et entrantes pour la 1<sup>re</sup> fois dans l'enseignement supérieur quel que soit le niveau où ils entrent).

### CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) appartient à la famille des classifications internationales économiques et sociales des Nations Unies, appliquées aux statistiques à l'échelle mondiale pour la collecte, la compilation et l'analyse de données comparables internationalement. La CITE est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO.

## MÉTHODOLOGIE

Dans les graphiques et tableaux publiés par l'OCDE dans Regards sur l'éducation 2022, seuls les pays (et donc la Belgique) sont présentés. Dans le présent indicateur, les informations pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont été rajoutées à ces graphiques et tableaux.

Pour les sources et méthodologies des données issues de « Regards sur l'éducation », le lecteur ou la lectrice se réfèrera à la publication (OECD (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>). Seront décrites pour chaque graphique ou tableau, le cas échéant, les sources, limites ou méthodologies des calculs effectués pour la FWB.

Tous les graphiques ou tableaux ne sont pas repris. Seuls ceux pour lesquels les données étaient disponibles et/ou pertinentes ont été recalculés.

Pour la FWB, comme pour la Belgique, les données concernent l'année scolaire/académique 2019-2020.

Par manque d'information, les nouvelles et nouveaux inscrits de l'enseignement supérieur de promotion sociale ne sont pas repris dans cet indicateur. Il ne concerne de ce fait que les personnes entrantes en université, haute école (HE) et école supérieure des arts (ESA).

## GRAPHIQUE B4.4 – POURCENTAGE DE NOUVELLES ET NOUVEAUX INSCRITS EN SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE DANS LE TERTIAIRE (2015 ET 2020)

### DÉFINITIONS

#### Tertiaire

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE -2011 (Classification type de l'éducation).

#### Domaine santé et protection sociale

Ce domaine correspond au grand domaine 09 de la CITE-F (2013) qui classe les études et les formations. Ce grand domaine comprend des études comme : médecine, études dentaires, soins infirmiers, formation de sage-femme, diagnostic et technologie de traitement, thérapie et rééducation, Pharmacie, protection sociale, soins gériatologiques et aux adultes handicapés, soins aux enfants et à la jeunesse, travail social et orientation.

### SOURCES

- » OECD (2022), Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>.
- » Collecte de données UOE pour la FWB (collecte de données annuelle commune à l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT) pour les données de la population étudiante.

### CALCULS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- » ARES

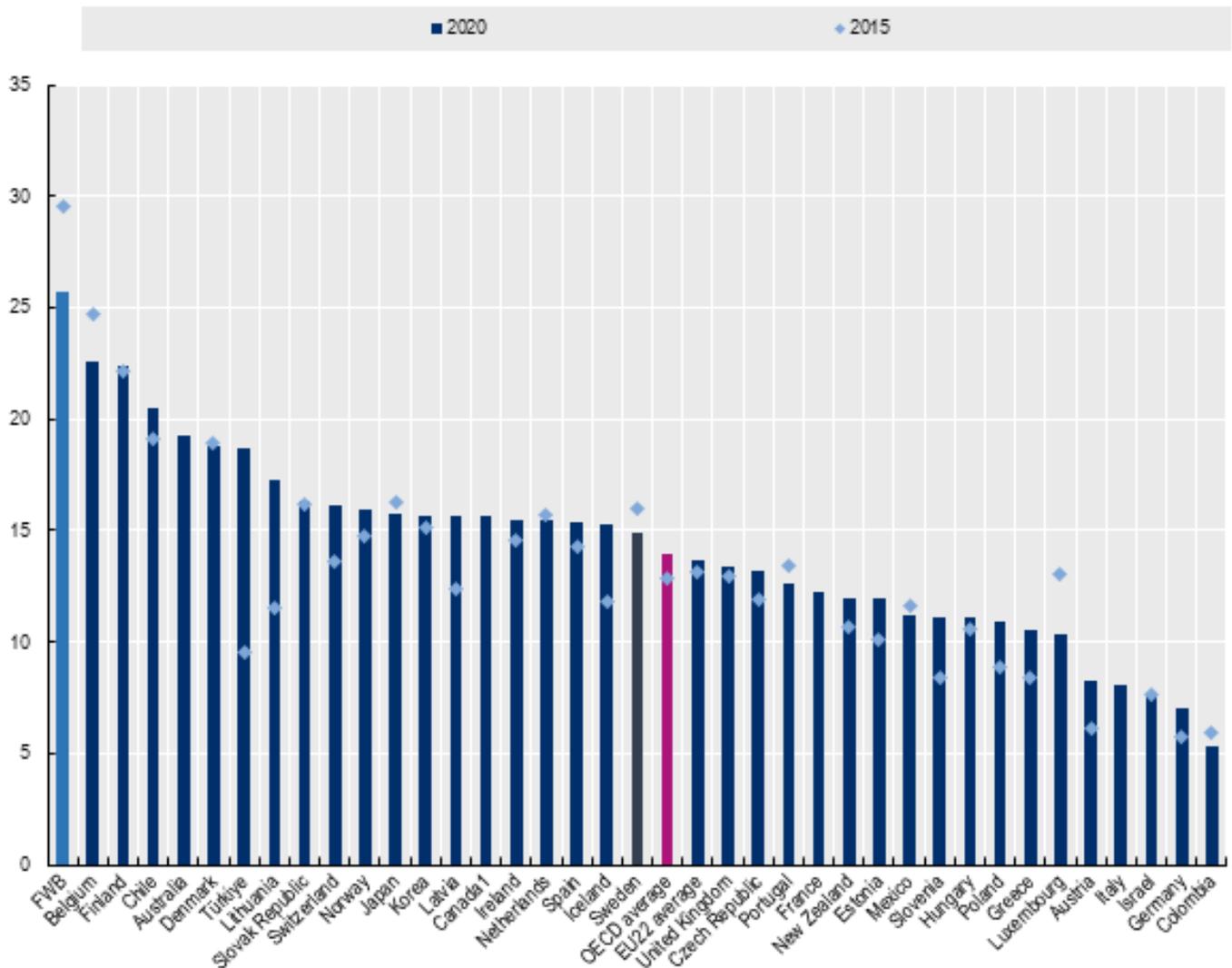
### REMARQUES

Les données servant de base à la collecte UOE proviennent de sources différentes : SATURN, CReF, MFWB, etc.

Aucune donnée n'est collectée en FWB sur l'enseignement privé indépendant. Seuls sont pris en compte les étudiant-es fréquentant un établissement organisé ou subventionné par la FWB.

Le graphique ne reprend que les données pour les entrant-es en bachelier HE, ESA et université. Les nouvelles et nouveaux inscrits de l'enseignement supérieur de promotion sociale n'étant pas repris dans cet indicateur, le niveau «supérieur de cycle court (CITE 5)» n'existe pas.

**GRAPHIQUE 1 : Pourcentage des nouvelles et nouveaux inscrits en santé et protection sociale dans le tertiaire**



## COMMENTAIRES

La proportion de personnes entrantes dans une formation du grand domaine santé et protection sociale en FWB est de plus 25%. Ce taux est le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. C'est par exemple, proportionnellement deux fois plus qu'en France. Une explication vient sans doute en partie de fait qu'en FWB, il n'y pas de numerus clausus pour les études de santé (il y a cependant

depuis 2017 un examen pour les études de médecine et de sciences dentaires) et que donc l'accès y est libre. Toutefois, la part de personnes non résidentes entrant dans les études de logopédie, audiologie, et kinésithérapie est limitée à 30% des primo-inscrits et primo-inscrites de l'année précédente.